



COMMUNIQUE DE PRESSE

La profanation du CAMP DE DRANCY et du MEMORIAL DE LA SHOAH est un avertissement à prendre au sérieux

L'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE), née dans la clandestinité de la seconde guerre mondiale de la volonté de résistants juifs en lutte contre le nazisme, dénonce ces actes immondes que sont la profanation du camp de Drancy et du Mémorial de la Shoah. Elle en appelle aux organisations républicaines, au peuple français, aux plus hautes institutions nationales.

La récente succession d'actes odieux visant, symboliquement, à rappeler que le nazisme est encore vivant, n'intervient pas dans un contexte neutre. Diverses décisions émanant notamment du Conseil de l'Europe ont tendu à minimiser la gravité des agissements de complices du nazisme lors de la seconde guerre mondiale et à criminaliser le communisme qui lui était pourtant frontalement opposé dans les idées et dans les faits.

Si aujourd'hui, des bandes imaginent opportun de commettre de tels actes, on le doit aussi à la banalisation de la violence à laquelle la politique dite "sécuritaire", aussi bien française qu'européenne, a très fortement contribué dans un contexte de crise.

L'immeuble de l'UJRE était en décembre dernier tagué d'une croix gammée, signature d'une doctrine source de haine et de discriminations. Ce fut aussi la profanation de tombes musulmanes et juives dans un cimetière militaire. Cette fois, c'est au camp de Drancy, l'un des lieux les plus sinistrement symboliques de la déportation vers les camps d'extermination, c'est au Mémorial de la Shoah, siège du *Mémorial du Martyr Juif Inconnu* et du *Mur des noms* que l'on s'en prend.

L'avertissement, car c'en est un, est à prendre au sérieux.

L'UJRE dénonce ces actes révoltants. Elle rappelle la formule lumineuse de Lucie Aubrac: "*Le verbe résister ne se conjugue qu'au présent*".

L'UJRE entend aussi agir. Elle demande au gouvernement de faire diligence pour identifier les auteurs des récentes profanations. Elle demande à Mme. Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, à qui il incombe de faire, entre autres, appliquer la loi interdisant la propagande nazie, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à ce que cessent ces dérives inacceptables.

L'UJRE se réjouit de l'interdiction du concert de RAC (rock anti-communiste), héraut de la musique néo-nazie, initialement prévu à Tours pour le 18 avril, preuve s'il en fallait que la France s'est dotée de lois permettant de combattre la propagande nazie et toute forme d'incitation à la haine raciale.

Paris, le 16/04/2009
